**Résolution du Parti socialiste suisse **

**Approuvée par le Congrès les 3 et 4 décembre 2016 à Thoune**

Pour le rétablissement de relations harmonieuses avec l’Union européenne

Après le résultat serré du vote populaire du 9 février 2014, le PS a, dès le début, lutté pour que les relations harmonieuses avec l’UE ne soient pas mises en péril par une application unilatérale de l’article 121a Cst. Telle avait aussi été la promesse des initiants : une acceptation de l’initiative ne compromettrait pas les relations avec l’UE. Rétrospectivement, cette bonne intention résonne comme une fausse promesse. Le PS s’est donc engagé à consolider la libre circulation des personnes avec les États de l’UE/AELE (une position légitimée et « soutenue » par l’issue de nombreuses votations), à éviter un retour aux contingents et au statut de saisonnier et, par des mesures de protection sur le marché du travail, à veiller à ce que les conditions de travail suisses et les salaires suisses prévalent et soient protégés.

Après une période de grande incertitude se profile maintenant au Parlement une coalition de la raison, qui envisage d’élaborer une législation de mise en œuvre le long de ces lignes rouges. Une telle démarche constitue aussi un prérequis pour que le Conseil fédéral puisse, immédiatement après la session d’hiver, ratifier le protocole sur la Croatie et garantisse ainsi la participation, importante du point de vue scientifique et économique, de la Suisse à Horizon 2020, le programme de recherche de l’UE.

Pour le PS, il est ici déterminant qu’il puisse y avoir aussi peu de sacrifices en termes de compatibilité avec l’accord sur la libre circulation des personnes qu’en ce qui concerne les mesures de protection sur le marché du travail. Tel est le cas pour ce que l’on appelle la « priorité des travailleurs indigènes light », sous la forme proposée par le Conseil national. Sont toutefois importantes pour le PS, dans ce contexte, des mesures plus ambitieuses, internes, qui garantissent par exemple une meilleure protection des travailleurs âgés de plus de 50 ans dans leur cadre de travail.

Du point de vue juridique, le projet de mise en œuvre est compatible avec la Constitution fédérale : le 9 février 2014, le peuple a seulement chargé le Conseil fédéral de renégocier – et non de résilier – l’accord sur la libre circulation des personnes. Du point de vue politique, il est néanmoins indispensable, après la foire d’empoigne et tout le battage auxquels on a assisté, de renforcer le développement du partenariat harmonieux avec l’UE, aussi au niveau constitutionnel. Le PS se réjouit de vivre cette campagne de votation et est convaincu que le peuple suisse répondra une fois de plus à cette question cruciale de politique européenne par un OUI.

Le PS est l’unique parti à avoir esquissé, dans une feuille de route Union européenne, un plan clair pour les étapes à venir en matière de politique européenne. Pour que la sécurité juridique et la capacité de faire évoluer les accords avec l’UE puissent être rétablies, la délicate question institutionnelle doit aussi rapidement trouver une solution convenable. À cet égard, il faut notamment que la capacité de la Suisse d’adopter des réformes internes et des mesures de protection internes ne soit pas diminuée. L’un des objectifs fondamentaux de la politique européenne du PS consiste ici, encore et toujours, à accroître notre droit de regard et notre pouvoir de codécision dans les relations avec l’UE. Les possibilités de coorganisation et de codécision doivent être développées à tous les niveaux – dans le cadre de la solution institutionnelle et, à moyen terme, par une implication et une intégration multilatérales accrues. La prochaine étape dans cette direction est la mise en œuvre eurocompatible de la décision populaire du 9 février 2014.